COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres en exercice : 33 Membres présents : 20

Procurations: 9

VOTES: 29

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Nº 2024/6/1

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil vingt-quatre.

Présents

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine

Absents excusés

ACHARD Liliane, BETTI Alain, BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SAR-RET Jean, SAUMONT Catherine, VANDENABEELE Magali

Procurations

Madame ACHARD Liliane donne procuration à Madame BAILLE Juliette
Monsieur BETTI Alain donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Monsieur BOREL Christian
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame SPOZIO Christine
Monsieur NICOLAS Laurent donne procuration à Monsieur EYRAUD Joël
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Madame DURIF Marlène
Monsieur SARRET Jean donne procuration à Monsieur CESTER Francis
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 au marché 2023-01 (Réhabilitation des regards d'assainissement pour l'élimination des eaux claires parasites) - Prolongation du délai d'exécution

Il est rappelé à l'assemblée que le marché n° 2023-01 concernant la réhabilitation des regards d'assainissement pour l'élimination des eaux claires parasites a été attribué à l'entreprise AMCV (Alpes Maçonnerie Construction Vançoise) par délibération n° 2023/4/9 du 25 mai 2023.

Le montant du marché était de 60 000 € H.T pour un délai d'exécution de douze mois.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20240703-D202461-DE en date du 08/07/2024 ; REFERENCE ACTE : D202461

Il est précisé que les autorisations de passages ont été retournées tardivement à la collectivité, ce qui a engendré un dépassement du délai indiqué lors de la passation du marché. Il est ainsi nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise AMCV afin de prolonger ce délai d'exécution de douze mois pour l'achèvement des travaux.

Cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO





Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 08 juillet 2024 Et de la publication, le 11 juillet 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).